

**Arrêté du 12 juillet 2006 fixant la composition du jury des concours pour le recrutement d'ingénieurs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage en 2006**

NOR : DEVN0650382A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le décret n° 98-1262 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 1999 fixant les conditions d'organisation et la composition des jurys des concours et examens professionnels des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2006 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le jury constitué pour apprécier les épreuves des concours pour le recrutement d'ingénieurs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au titre de l'année 2006 en application de l'arrêté du 22 juin 2006 susvisé est composé comme suit :

Président du jury, représentant le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage :

- M. Eric Fouquet, délégué régional Sud-Ouest.

Représentant le directeur de la nature et des paysages :

- M. Vincent Bentata, de la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable ;

- suppléant : M. Bruno Gastal, directeur de l'Institut de formation de l'environnement.

Chef de service chargé du personnel :

- M. Michel Vallance, directeur des études et de la recherche ;

- suppléant : Mme Jocelyne Koé, directrice des ressources humaines.

Représentants des agents de la même filière et du groupe égal ou supérieur, proposés par le directeur général en raison de leurs compétences :

- M. Christian Ferté, directeur des actions territoriales ;

- suppléant : M. Yves Ferrand, ingénieur ;

- M. Pierre Migot, directeur adjoint des études et de la recherche ;

- suppléant : M. Stéphane Marchandeu, ingénieur.

Personnes choisies pour leurs compétences, proposées par le directeur de la nature et des paysages parmi des agents du ministère de l'écologie et du développement durable ou d'autres administrations ou établissements publics :

- M. Renaud Klein, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, chargé de mission à l'Office national des forêts, suppléant du président du jury en cas d'absence de ce dernier ;

- M. Michel Denis, ingénieur au CEMAGREF, Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement ;

- Mme Julie Bertrand, de la direction générale de la forêt et des affaires rurales au ministère de l'agriculture et de la pêche.

Article 2

Le directeur de la nature et des paysages et le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de la nature et des  
paysages,*

Jean-Marc Michel